



**DÉCISION n° 2025/MI0492**



**Objet :** Compagnie Dare d'Art, contrat pour une animation musicale dans le cadre du marché de Noël, le samedi 20 décembre 2025, à Vauvert.

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Direction de la culture et de l'événementiel**  
**D-2509-005206**

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession des droits de représentation avec la compagnie Dare d'Art, 5 Place Roger Mathieu, 30420 Calvisson, à l'occasion du marché de Noël le samedi 20 décembre 2025, à Vauvert.

## DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat pour une animation musicale est conclu avec la compagnie Dare d'Art à l'occasion du marché de Noël le samedi 20 décembre 2025 et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** La dépense d'un montant de six cents euros TTC (600 € TTC) sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240, code 15.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 7 NOV. 2025

Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux festivités



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le ..... 7. NOV. 2025
- sa notification le .....
- sa publication le ..... 7. NOV. 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier